Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260609-DEL2026_06_217-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 09 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 09 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, *CARMIGNAC Yannick (suppléant)*, CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, *DOTTIN Alain (suppléant),* DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony , LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, *NABUCET Yves (suppléant)*, NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHARLES Olivier à JOBIC Cyril ; CLEC'H Vincent à LOZAC'H Claude ; CORBEL Samuel à GAUTIER Guy ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; ÉTRILLARD Cécile à Fanny CHAPPE ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; KERBAUL Etienne à ROPERS Daniel ; PICART Olivier à BRIER Sandrine

Conseillers d'agglomération - absents

LARVOR Yannick ; O'CONNOR Nathalie ; PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice :	**85 Titulaires - 41 suppléants**
Présents	74
Procurations	08
Votants	**82**
Absents	03

Date d'envoi de la convocation : mercredi 03 juin 2026
Secrétaire de séance Guillaume LOUIS

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260609-DEL2026_06_217-DE

Délibération

DEL2026-06-217 REVISION DE LA TARIFICATION DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DEL2025-04-106 du Conseil d'Agglomération du 29 avril 2025, portant sur l'actualisation des tarifs du bureau n°11 situé au 37 rue Maréchal Foch à Guingamp (22200) ;

Vu la délibération DEL2020-09-279 du Conseil d'Agglomération du 29 septembre 2020, portant sur la fixation des tarifs (loyers et charges de location) sur les sites de Callac et le pôle Simone Veil de Pontrieux ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est gestionnaire de plus de 4 500 m² de locaux à destination des entreprises et des associations du territoire et que ce parc a pour vocation d'offrir aux entreprises et aux associations une solution immobilière adaptée à leurs besoins ;

Considérant qu'au regard des besoins du marché immobilier pressentis et de l'importance de renforcer le développement d'une offre immobilière plurielle, il apparaît nécessaire de faire évoluer les conditions de location actuelles afin de proposer une offre de coworking dans le bureau n°11 situé au 37 rue Maréchal Foch à Guingamp (22200) ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration de la gestion locative, tout en se situant dans la continuité des pratiques existantes ;

Considérant que dans le cadre de la gestion de ces locaux, il apparaît nécessaire d'ajuster l'offre de location et ainsi de procéder à une révision de la tarification ;

Considérant qu'au regard de l'évolution du montant des charges liées au fonctionnement des bâtiments administratifs précités situés sur les communes de Belle-Isle-en-Terre (15 rue Crec'h Ugen), de Bourbriac (1 rue Tournemine) et de Callac (ZA de Kerguiniou), il apparaît essentiel de réévaluer les tarifs de location applicables aux espaces mis à disposition ;

Considérant les nouveaux tarifs proposés pour le Bureau n°11 situé au 37 rue Maréchal Foch à Guingamp (22200) :

Offre	Montant d'occupation charges comprises pour les entreprises dont la date de création est supérieure à 1 an	Montant d'occupation charges comprises pour les entreprises dont la date de création est inférieure à 1 an	Coworking mensuel (charges comprises)
Demi-journée	15 € HT (hors taxes)	5 € HT	43,13 € HT par m² par an par occupant
Journalière	25 € HT	10 € HT	
Mensuelle	161,73 € HT par m² par an		

Considérant les nouveaux tarifs proposés pour les bâtiments administratifs de Belle-Isle-en-Terre (15 rue Crec'h Ugen), de Bourbriac (1 rue Tournemine), et de Callac (ZA de Kerguiniou) :

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260609-DEL2026_06_217-DE

Délibération

Sites / Entités locataires	Belle-Isle-en-Terre (15 rue Crec'h Ugen)	Bourbriac (1 rue Tournemine)	Callac (ZA de Kerguiniou)
Tarifs de location à destination des associations et « affiliés » (communes du territoire, ...)	Montant du loyer annuel : 81,60 € HT par m² Montant des charges annuelles : entre 20,76 et 57,12 € HT par m², en fonction des services effectués par l'Agglomération au bénéfice des locataires	Montant du loyer annuel : 25,20 € HT par m² Montant des charges annuelles : 5,88 € HT par m²	Montant du loyer annuel : 36 € HT par m² Montant des charges annuelles : 3,84 € HT par m²
Tarifs de location pour les entreprises	Montant du loyer annuel : 102 € HT par m² Montant des charges annuelles : 20,76 € HT par m²	Montant du loyer annuel par m² : 60 HT € par m² Montant des charges annuelles : 5,88 € HT par m²	Montant du loyer annuel : 60 € HT par m² Montant des charges annuelles : 3,84 € HT par m²

Considérant que pour les trois prochaines années, le montant des charges est déterminé pour les locaux administratifs précités en fonction des frais constatés et qu'il sera révisé de manière triennale ;

Considérant l'annexe 1 « Révision de la tarification de l'immobilier d'entreprises » annexée aux présentes ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve les tarifs et les conditions de location tels que présentés ;
- Donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le secrétaire de séance,
Guillaume LOUIS